

devons faire en sorte qu'ils soient considérés non comme des employés ou des serviteurs, mais bien comme des dignitaires et les sublimes ouvriers de notre vie religieuse et nationale.

C'est pour cela, Messieurs, que nous devons les encourager dans leurs difficultés, et elles sont graves et nombreuses; nous devons les soutenir dans leur autorité. Oh! combien les parents manquent parfois gravement à ce devoir quand ils cèdent avec complaisance aux caprices de leur enfants, et contrecarrent ainsi l'œuvre éducatrice des maîtres; ils oublient donc, ces parents, que le maître ou la maîtresse sont leurs suppléants, et que l'autorité de ceux-ci, c'est l'autorité même des parents. S'ils l'ébranlent, c'est leur propre autorité paternelle ou maternelle qu'ils détruisent en même temps. On comprend alors combien, dans ce cas, la condition des instituteurs devient ingrate et difficile.

Non, faisons respecter nos maîtres et nos maîtresses, les enfants nous respecteront nous-mêmes. Allons plus loin: encourageons nos instituteurs dans leurs efforts, ayons de la reconnaissance pour le travail qu'ils s'imposent, intéressons-nous à leur situation dans la paroisse ou dans le district,—et que nos sympathies leur adoucissent la solitude morale à laquelle les condamne parfois leur carrière; alors nous aurons pris efficacement le second moyen d'utiliser notre personnel d'enseignement.

*c) Faciliter leur développement professionnel.*

Ce n'est pas tout, Messieurs, il y a un troisième